

URGENCES ET MÉDECINE AIGÛE

Unité Médico Judiciaire

Chef de service : Dr. Cécile LE BERRE

Cadre de pôle : Mme Sylvie CARRERE

Cadre de santé : Mme Amandine ASPARRE



Hôpital
RDC

Secrétariat

☎ **04 68 61 77 50**

📠 **04 68 61 66 93**

✉ **sml@ch-perpignan.fr**

Présentation générale du service

L' **Unité Médico Judiciaire** (UMJ) de Perpignan assure sur demande de la Justice, les examens médico-légaux de personnes majeures ou mineures victimes de violences. L'UMJ assure également des consultations psychologiques en lien avec les psycho-traumatismes.

La finalité de l'examen est la rédaction d'un certificat médical descriptif des lésions physiques ou du retentissement psychologique, avec détermination de l' **ITT** (Incapacité Totale de Travail) au sens pénal.

Différents types de victimes peuvent être concernées :

- > agression sur la voie publique
- > violences conjugales
- > violences sexuelles
- > maltraitance sur enfant ou sur personne âgée
- > harcèlement moral
- > accident de la voie publique
- > attentats

A l'issue de la consultation, le médecin peut proposer un entretien avec un psychologue ou une association d'aide aux victimes.

Pour les faits de nature sexuelle, le service réalise l'examen clinique, les prélèvements biologiques nécessaires à l'enquête judiciaire (prélèvements toxicologiques et/ou génétiques). Il procède également à une orientation des victimes si ces dernières en ont besoin vers les services partenaires (Urgences, Maladies infectieuses, gynécologie, pédiatrie).

L'unité médico-judiciaire de Perpignan réalise par ailleurs les certificats dans le cadre de procédure de demande d'asile auprès de l'OFPPA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides). Ces examens sont réalisés uniquement sur rendez-vous.

> Équipe médicale